

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjointes, Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Claire BARRIN, M. Benjamin DELOCHE, Mme Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 avril 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

N° 2025/040 - RECOURS A L'EMPRUNT - ANNÉE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget Primitif 2025, un emprunt de deux millions d'euros a été inscrit afin d'équilibrer la section Investissement.

Il indique que suite à la consultation bancaire, 6 propositions sont parvenues au service financier et la commission Finances a décidé d'accepter les caractéristiques financières les plus performantes pour la commune auprès de l'établissement Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc.

M. le Maire présente les caractéristiques de cet emprunt :

Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	2 000 000,00 €
Durée :	20 ans (240 mois)
Taux :	Fixe sur 20 ans à 3,50%
Mode de calcul des intérêts :	365/365 jours
Périodicité des échéances :	trimestrielles
Mode d'amortissement :	constant (termes trimestriels 25 000,00 € intérêts à 3,50% en sus)
Remboursement anticipé :	possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une Indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation
Frais de dossier :	0,10% du montant autorisé, soit 2 000,00 €

..I..

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Considérant les orientations budgétaires 2025 et le vote du budget Primitif 2025 en date du 13 mars 2025 ;

Considérant l'inscription d'un emprunt de 2 000 000,00 € au budget Primitif 2025 du budget Principal ;

Considérant la consultation bancaire envoyée le 10 mars auprès de nos partenaires financiers locaux (six banques privées) ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres bancaires validée par la commission Finances en date du 3 avril 2025 et de la validité de ces offres à ce jour ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 25
ABSTENTION : 1 (R. FRADIN)

- **ACCEPTE** les conditions financières de l'emprunt du Crédit Mutuel telles que décrites ci-avant.
- **AUTORISE** M. le Maire à contractualiser cet emprunt, à signer et parapher l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt de 2 millions d'euros à intervenir avec le Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc pour le financement des investissements du budget Principal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 15 avril 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 AVR. 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 AVR. 2025**

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



17 AVR. 2025